



39-2024

DELIBERATION N°8
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 21 Mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Absents excusés : 2

L'an deux mil vingt-quatre le 11 juin, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 07/06/2024

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Christophe VACHERON, Isabelle BRUNEL, Julien DELHEUR, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Jean LESQUIR ; Didier MASSACRIER

Absents excusés : Valérie GUILLAUME pouvoir à Frédéric MILLET, Hervé DUQUESNE arrivé en fin de conseil

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : demande de subvention région et département Espace de la Roche

Le maire rappelle qu'une demande de subvention a été faite dans le cadre de l'enveloppe territorialisée pour le financement de l'aménagement de l'espace de La roche. Or les devis ayant changé, le département conseille de faire deux demandes dans le cadre de l'enveloppe solidarité. Aussi, ils conseillent de demander une subvention à la région dans le cadre d'un aménagement de jeux adaptés aux personnes porteuses d'un handicap. Subvention à la hauteur de 50% ; une seule demande est possible.

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer et autorise le maire à demander une subvention à la région pour l'aménagement de l'espace de la Roche.

Vu le dossier présenté **Le conseil municipal, après délibération, décide** à l'unanimité d'approuver ce transfert.

13 voix sur 13 voix exprimées

Pour : 13

Contre : 0
Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



Transmis au représentant de l'Etat le : 25 /06/2024

La secrétaire,

Marie-Claire JASSERAND



Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 01 /07/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20240701-delib8-cm62024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024